

COMMUNE DE LANDÉVENNEC (Finistère)

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 9 juillet 2025

PRÉSENTS : Tous les conseillers en exercice à l'exception de Marie-Claire CARIOU et Florian SALAÜN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Yves CAËR

ORDRE DU JOUR :

- 1. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**
Fixation du nombre et répartition des sièges du Conseil communautaire (2026-2032)
 - 2. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**
Adhésion au Syndicat Bretagne Mobilités
 - 3. SUBVENTIONS 2025**
 - 4. RESTRUCTURATION DE L'ELEVAGE PORCIN SARL LE DUFF (PLOMODIERN)**
Avis du Conseil municipal
-

1. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Fixation du nombre et répartition des sièges du Conseil communautaire (2026-2032)

Lors du renouvellement des conseils municipaux, la composition du Conseil communautaire est fixée par arrêté préfectoral soit en suivant les règles de droit commun soit en y dérogeant par un accord local établi dans les limites fixées par la législation.

Le 30 juin dernier, le Conseil communautaire a décidé de retenir l'accord local pour la prochaine mandature (2026-2032), c'est-à-dire maintenir la situation actuelle soit un total de 35 sièges répartis comme suit :

Argol	2	Le Faou	3
Camaret-sur-Mer	4	Pont-de-Buis-Lès-Quimerc'h	5
Crozon	10	Roscanvel	2
Landévennec	1	Rosnoën	2
Lanvéoc	3	Telgruc-sur-Mer	3

Le Conseil approuve, à l'unanimité, cette décision.

2. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - Adhésion au Syndicat Bretagne Mobilités

A l'initiative de la Région, est créé un syndicat mixte dénommé « Bretagne Mobilités » visant à associer tous les établissements de coopération intercommunale pour incarner une nouvelle modalité d'organisation en matière de transports. Par délibération du 26 mai, la Communauté de communes a approuvé la création de ce syndicat et décidé l'adhésion.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette décision.

3. SUBVENTIONS 2025

Au titre de l'année 2025, le Conseil municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

*** ASSOCIATIONS COMMUNALES**

Association des Plaisanciers	100 €
Société de chasse	100 €
Amicale de l'Aulne	100 €
Association Grain de sel	100 €
Association des joueurs de pétanque	100 €
Association « Les amis de Beauséjour »	100 €

*** ACTIONS SOCIALES**

Association d'Aide à Domicile (ADMR) de la Presqu'Île	200 €
Secours Populaire (Comité de la Presqu'île de Crozon)	220 €
Secours Catholique	220 €
Les Restaurants du Cœur	220 €
Banque alimentaire du Finistère	44 €

*** AGRICULTURE**

Syndicat d'élevage Aulne-Porzay-Presqu'île	45 €
Rés'agri Châteaulin	63 €
Solidarité Paysans du Finistère	45 €

*** ASSOCIATIONS DIVERSES**

France Alzheimer	70 €
Association des Paralysés de France	70 €
Comité Régional de Lutte contre le Cancer (Rennes)	50 €
Association des Donneurs de Sang de la Presqu'île de Crozon	50 €
Veille en Presqu'Île	50 €
Club thérapeutique Steredenn ar Mor	50 €
Rêves de Clown (clowns en milieu hospitalier)	70 €
Vie Libre	30 €
Prévention Routière	30 €
Médaillés militaires (Section de la Presqu'île de Crozon)	40 €
Vélo Sport de la Presqu'île de Crozon	30 €
Société Nationale de Sauvetage en Mer (Station de Camaret)	50 €
Comité départemental du Prix de la résistance et de la déportation	30 €
Association « Cap des étoiles »	50 €
Club nautique Châteaulinois pour l'année 2024-2025	50 €
(5 personnes de Landévennec adhérent au club)	

4. RESTRUCTURATION DE L'ELEVAGE PORCIN SARL LE DUFF (PLOMODIERN)

La SARL LE DUFF (Plomodiern) a déposé en Préfecture une demande d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement en vue de la restructuration de son élevage porcin sur deux sites aux lieux-dits Kerivin et Kergustans en Plomodiern. Cette demande a fait l'objet d'une enquête publique du 6 juin au 7 juillet 2025. La commune de Landévennec est concernée par quelques parcelles appartenant à cette exploitation agricole (environ 5 ha à la limite de Telgruc, secteur de Kerliver).

Le Conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable au projet de restructuration présenté par la SARL LE DUFF.

* * * *